

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU CADRE DE VIE SAMOISIEN

CASA

Siège Social : 9 Avenue de la Libération 77920 Samoies sur Seine

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 mai 2026

L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue à Samoies au foyer Django Reinhardt, sur convocation du Vice-Président Pascal IRIS envoyée le 23 avril 2026, ce dernier agissant conformément aux statuts en lieu et place du président Jacques Bousquet démissionnaire depuis le 24 septembre 2025.

La séance est ouverte à 20h. La feuille de présence a été signée par les membres présents (7) ou représentés (5).

Pascal IRIS, Vice-Président, est président de séance de l'AG et Sylvain JEROME en est le secrétaire.

Comme indiqué dans la convocation et en préambule, Jacques Bousquet, désormais maire de Samoies, est invité à présenter les projets de la nouvelle municipalité :

il réaffirme sa volonté de concertation, en particulier avec des associations pour l'élaboration de projets ayant un impact sur le cadre de vie.

Le programme de sa campagne municipale sera la feuille de route de sa mandature. Il compte améliorer la maintenance des différents équipements de la commune, l'entretien et le renouvellement de la voirie (à l'image de ce qui est en cours quai Franklin Roosevelt) ; il envisage un plan de long terme d'enfouissement des réseaux, la réfection de la place avec sa végétalisation et la mise en œuvre d'un parking alternatif qui sont des sujets centraux et complexes (début de concertation prévue fin 2026).

Parmi les points bien connus à améliorer, il cite la question des transports publics (avec la préparation d'un futur appel d'offre à l'échéance 2028 en préparation dès 2026), l'amélioration du covoiturage, la gestion des poubelles, le suivi de l'application du PLUI, la place du vélo (au sein du village et dans le cadre de la CAPF), etc.

Il répond aux questions des participants :

Pour ce qui concerne l'accueil des gens du voyage, sans solution praticable pour le moment à Samoies, il fait part d'une réflexion menée au niveau de la CAPF pour mutualiser une solution pour plusieurs communes.

Sur la question de l'accès des samoisiens au pôle médical, des discussions sont en cours pour améliorer la situation. La recherche d'un nouveau médecin généraliste est en cours.

CASA demande d'être informée des dates des diverses concertations pour permettre à l'association d'y participer dans de bonnes conditions.

M. le Maire est remercié par le Vice-Président puis quitte la salle à 20h45 et l'Assemblée se tient avec l'ordre du jour suivant :

Rapport d'activité 2025.

Résolution 1 soumise à vote - Approbation des comptes 2025.

Résolution 2 soumise à vote - Quitus aux membres du bureau pour 2025.

Résolution 3 soumise à vote - Montant de la cotisation annuelle pour 2026.

Résolution 4 soumise à vote - Plafond des dépenses sans nécessité d'une décision en AG.

Résolution 5 soumise à vote - Renouvellement du Bureau pour l'exercice 2026.

Actions envisagées pour 2026.

Questions diverses.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

L'année 2025 a été une année de transition avec la démission du Président à la suite de sa décision de se présenter à l'élection municipale du printemps 2026. La proximité de ces élections a conduit le bureau de l'association à réduire son activité dans l'attente des résultats et des nouvelles orientations pour le village et la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF).

Pour autant, différentes actions ont été menées, qui ont apporté certains résultats et ont contribué à la notoriété de l'association.

En témoigne notre accès à la presse régionale, certaines nos interventions étant relayées beaucoup plus facilement que par le passé, avec un impact sur les décisions publiques.

CASA est désormais perçue comme un interlocuteur crédible, responsable et force de proposition.

Notre intervention sur le carrefour Carré a été déterminante, même si notre demande d'un rond-point n'a pas abouti, le carrefour a été réaménagé pour plus de sécurité à la suite de nos interventions. Nous sommes en particulier intervenus à la suite d'un premier réaménagement mal calibré, l'administration ayant dû s'y reprendre à deux fois pour mieux sécuriser le carrefour.

CASA a participé à la finalisation du PLUI qui reprend l'essentiel du PLU précédent et aboutit à un schéma acceptable et équilibré.

Nous avons également poursuivi notre action pour améliorer le service des bus, avec une amélioration sensible mais encore de très nombreuses insuffisances.

Nous sommes restés attentifs à la question du vélo et des membres de CASA ont participé à la gestion du garage à vélo dans le cadre du festival Django Reinhardt à Fontainebleau en juin.

Enfin, nous sommes réintervenus en Conseil Municipal pour proposer de légères améliorations au plateau sportif (voir PV de l'AG de l'an dernier), sans résultat, le projet ayant été lancé sans véritable concertation de notre point de vue.

1 - APPROBATION DES COMPTES 2025

Il est indiqué que l'ensemble des comptes ont été en totalité transférés du Crédit Mutuel au Crédit Agricole de Fontainebleau (les chiffres sont présentés à l'euro arrondi le plus proche) qui nous offre des conditions générales plus intéressantes.

Situation au 1er janvier 2025 : 6864 €

Recettes :

- 440 € cotisations membres
- 500 € subvention mairie

- 15 € crédit parts sociales CM
- 44,62 € intérêts bancaires, divers

TOTAL recettes : 999,62 €

- 222,91 € (banque, OVH, assurances)
- 81,52 € (pot AG, congrès FUB)

TOTAL dépenses : 304,42 €

SOLDE exercice : + 695 €

Situation au 1er janvier 2026 : 7559 €

Il est rappelé que le maintien d'un solde créditeur de réserve relativement élevé eu égard aux dépenses courantes a pour but de pouvoir faire face à des frais juridiques ou d'expertise en cas de besoin. L'essentiel de la trésorerie est placé sur un compte de dépôt rémunéré.

La résolution portant sur l'approbation des comptes acte également que dès la date de l'Assemblée générale les ayant élus (voir résolution 5), le Trésorier et le Président de l'Association sont pleinement habilités à mouvementer les différents comptes ouverts au Crédit Agricole de Fontainebleau au nom de l'Association CASA.

Résultats du vote d'approbation des comptes :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 12

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2 – QUITUS AUX MEMBRES DU BUREAU

Après avoir entendu le rapport d'activité et avoir approuvé les comptes de l'exercice 2025, le quitus aux membres du bureau est soumis au vote de l'AG sous la forme de la résolution suivante :

L'assemblée générale donne quitus aux membres du bureau pour leur gestion au titre de l'exercice écoulé.

Résultats du vote :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 12

La résolution est adoptée à l'unanimité.

3 - COTISATION ANNUELLE 2026

Il est proposé de maintenir la cotisation annuelle d'adhésion à CASA à 15 € par adhérent.

L'appel à cotisation pour 2026 sera lancé à l'issue de la présente AG dès la remise en route du dispositif de paiement via la structure Hello Asso.

La résolution soumise au vote précise que le paiement de la cotisation effectué l'année n à l'issue de l'AG, donne le titre de membre actif pour l'année n considérée, avec droit de vote à l'AG de clôture de l'exercice n qui se tient normalement en début d'année n+1.

Ainsi tout paiement de cotisation ayant lieu à l'issue de la présente AG donne le titre de membre actif pour l'exercice 2026, avec en particulier droit de vote à l'AG de clôture des comptes 2026 qui se tiendra début 2027.

Résultats du vote :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 12

La résolution est adoptée à l'unanimité.

4- PLAFOND DES DÉPENSES SANS NÉCESSITÉ D'UNE DÉCISION PRISE EN AG.

Il est décidé de maintenir la règle actuelle concernant le plafond des dépenses qu'il est possible d'engager sans avoir à solliciter un vote des adhérents (via une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire) avec :

-un plafond fixé à 500 € TTC, pour les dépenses courantes de fonctionnement.

-un plafond fixé à 1 200 € TTC pour les dépenses liées à des consultations ponctuelles d'avocats, dans le cadre d'évaluation de situations ou de projets de recours juridiques, et avant toute action en justice.

-un plafond fixé à 1 200 € TTC pour les dépenses liées à des recours ponctuels d'experts externes, dans le cadre de dossiers instruits par l'Association.

Il est par ailleurs décidé que cette règle sera reconduite d'année en année, sauf modification soumise à l'AG.

Résultats du vote :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 12

La résolution est adoptée à l'unanimité.

5 - RENOUVELLEMENT DU BUREAU POUR L'EXERCICE 2026

Jacques BOUSQUET ayant démissionné du bureau ainsi que François OUDIOU et François GAINARD pour raisons personnelles, une nouvelle équipe se présente aux suffrages de l'Assemblée pour intégrer le bureau de l'association.

Sont candidats aux différents postes du bureau :

Pascal IRIS : Président

Gilbert GAYRARD : Vice -Président

Denis MONTEL : Trésorier

Sylvain JEROME : secrétaire

Préalablement aux votes, Pascal IRIS indique n'avoir reçu aucune autre candidature ; il demande à la salle s'il existe d'autres candidatures. Aucune autre candidature ne se présentant, chacun des candidats se présente.

Il est ensuite procédé au vote pour chacun des candidats aux différents postes du bureau :

Résultats du vote pour chacun des candidats :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 12

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ACTIONS ENVISAGEES POUR 2026

Une discussion s'engage à la suite de la présentation initiale du maire sur ses orientations et projets.

Il en ressort que CASA continuera son action avec une attention particulière sur les points suivants et en fonction de l'évolution des projets :

Médecin généraliste accessible aux samoisiens, situation des transports collectifs, aménagement de la place et parking alternatif, organisation des « mobilités », voirie et réseaux, mise en œuvre du PLUI, etc.

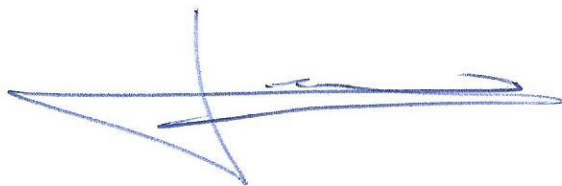
La saisine des membres se fera en fonction des thématiques à venir. Le président se rapprochera du maire pour connaître les prochains dossiers pour lesquels CASA pourrait être force de proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Les participants sont d'accord pour modifier l'adresse du siège de l'association, actuellement fixée au domicile du précédent Président, pour le fixer à la mairie de Samoio.

En l'absence d'autres questions diverses, l'Assemblée Générale est close à 22h15.

Le secrétaire: Sylvain JEROME



Le Président : Pascal IRIS

